



**PRÉFET  
D'EURE-  
ET-LOIR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture / Cabinet**  
Bureau de la communication interministérielle  
et de la représentation de l'État

## **ARRÊTÉ ACCORDANT UNE RÉCOMPENSE POUR ACTE DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT**

**Le Préfet d'Eure-et-Loir,  
Chevalier de Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu la demande du 17 octobre 2022 émanant de Monsieur Marc-Alain VIELMON DE RUL, adjoint chef de centre au groupement d'intervention du déminage au Centre interdépartemental du déminage à Versailles, relative à l'intervention, en date du vendredi 7 octobre 2022, de messieurs Adrien LEROUX, démineur adjoint et Julien PEYRÉ, démineur adjoint ;

Considérant que la conduite de Monsieur Adrien LEROUX, démineur adjoint, et Monsieur Julien PEYRÉ, démineur adjoint, est de nature à être récompensée au titre des actes de courage et de dévouement ;

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

### **ARRÊTE :**

**Article 1er :** Une récompense pour acte de courage et de dévouement, Médaille de Bronze, est décernée à Monsieur Adrien LEROUX, démineur adjoint, et Monsieur Julien PEYRÉ, démineur adjoint.

**Article 2 :** Monsieur le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet de la préfecture d'Eure-et-Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Fait à Chartres, le **25 NOV. 2022**

Le Préfet,

  
**Françoise SOULIMAN**